

sée d'une nef qui est accompagnée de chapelles, surmontées elles-mêmes de tribunes, elle n'a pas de transept. Cette disposition eût présenté un aspect désagréable par suite de la situation de l'édifice qui se trouve placé de flanc entre une cour et la rue actuelle de l'Écolë-de-Droit. En conséquence, la porte d'entrée sur la voie publique se trouve latéralement du côté de l'Évangile.

La partie du collège qui sert actuellement à la Bibliothèque publique et à l'École de droit est située à l'opposite du sanctuaire, de façon à ce que la porte principale donne dans un vestibule fournissant accès à l'église et à une cour autour de laquelle on voit encore, au rez-de-chaussée, les classes avec leurs portes basses surmontées d'écussons et accompagnées de fenêtres plus hautes, disposition passée, aussi comme type dans tous les collèges des Jésuites. La façade sur la rue de l'École-de-Droit nous paraît plus moderne ; mais l'église est certainement contemporaine de Martellange.

Un autre corps de bâtiment avec grande cour longe la rue du Petit-Potet et fait retour sur la rue Chabot-Charny par laquelle il devait compléter un quadrilatère se reliant avec l'église. Cette construction n'a pas été achevée dans l'angle nord-est ; on remarque dans l'angle sud-est une amorce intéressante de galerie qui devait sans doute entourer la cour. Les corps de bâtiments, au sud, qui ont englobé l'ancien hôtel de la Trémouille, dont on retrouve encore quelques fragments, ainsi qu'une partie de l'aile perpendiculaire à l'entrée de l'École de droit et de l'église, augmentés des constructions récentes élevées dans la grande cour, sont affectés en ce moment à l'École normale.

L'église, après avoir servi d'école des beaux-arts, est disposée telle quelle pour des cours d'instruction primaire ; quelques toiles anciennes y sont restées appen-